



Prochaine conférence:

«biodiversité par monsieur fourmis » avec Daniel Cherix, zoologie

« faune sauvage jusque dans nos jardins » Patrick Delaurue, garde faune

Prochaine visite:

« Rendre une haie vivante »

« plante grimpante ou envahissante? »

10 bonnes pratiques, faciles à adopter, pour inviter la nature chez soi

La Charte des Jardins explique comment certaines pratiques d'entretien du jardin, simples à appliquer, peuvent favoriser la survie des hérissons, des oiseaux, des papillons et de la petite faune en général. Celui qui signe la charte s'engage à les respecter. Les voici toutes, décrites en résumé:

1 • Laisser pousser et fleurir des coins de pelouse.

2 • Favoriser les arbustes sauvages indigènes et tailler la haie quand les oiseaux ne sont pas au nid (septembre-février).

3 • Créer des abris pour la faune: tas de branches, de feuilles ou de pierres.

4 • Maintenir des passages entre les jardins pour la petite faune.

5 • Renoncer aux herbicides et aux pesticides. Si nécessaire, utiliser seulement des traitements naturels. Ne pas utiliser de granulés anti-limaces au méthaldéhyde.

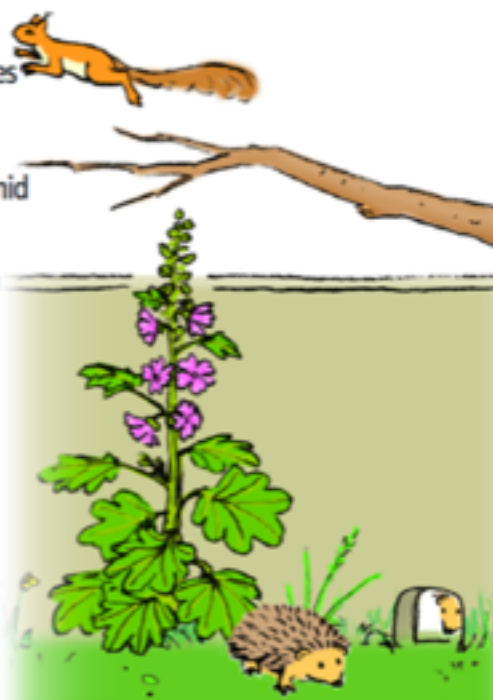
6 • Limiter l'éclairage du jardin pour ne pas nuire aux petits animaux.

7 • Ne pas installer de plantes exotiques envahissantes (liste noire). Idéalement, se débarrasser de celles qui poussent déjà dans le jardin.

8 • Équiper le chat d'une clochette pour avertir les oiseaux de son arrivée.

9 • Respecter la loi sur les feux de jardin et éviter d'évacuer un tas de branchages ou de feuilles pendant la période de reproduction ou d'hibernation.

10 • Si on possède une piscine, prévoir une petite rampe de sortie afin d'éviter que des animaux s'y noient.



www.charte-des-jardins.ch



Adhérer à la *Charte des Jardins*, c'est s'engager à adopter dix bonnes pratiques qui favorisent la survie des hérissons, des oiseaux, des papillons et de la biodiversité en général.

Information:
chartedesjardinsdelutry.ch

Oui, je souhaite adhérer à la Charte des Jardins

Par ma signature:

- je confirme avoir pris connaissance des dix bonnes pratiques de la Charte des Jardins;
- je prends « l'engagement moral » de les mettre en pratique et de respecter l'esprit de la Charte;
- je prends note que ce document n'a « pas de valeur contractuelle » et qu'il ne peut servir à quiconque pour exercer une contrainte envers moi, mes proches ou le terrain que j'occupe.

Nom / Prénom _____

Adresse _____

NPA/Localité _____

Tel. _____

E-mail _____

Le jardin est à l'adresse ci-dessus

Je m'occupe moi-même de l'entretien du jardin

Le jardin est à une autre adresse*

Le jardin est entretenu par un jardinier ou une entreprise

*Adresse du jardin _____

Lieu / date _____

Signature _____

Retourner le formulaire à : vdormenval@hotmail.com